



J'ai lu les conditions de participation et les explications au sujet du concours de Pro Natura « Jardins naturels – petits et grands paradis ! », et j'aimerais participer à ce concours.

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

NPA et localité:

Téléphone privé:

Téléphone prof.:

Courriel:

Conditions sine qua non

Si vous désirez participer au concours, vous devez pouvoir répondre oui aux cinq affirmations suivantes :

- J'utilise principalement des plantes sauvages indigènes
- Je renonce aux plantes exotiques envahissantes
- Je n'utilise pas de pesticides ni d'engrais chimiques
- Je n'utilise pas de produits contenant de la tourbe
- J'aménage une surface naturelle aussi grande que possible

Catégorie souhaitée:

Ne sélectionnez qu'une seule catégorie. En cas de doute, choisissez la catégorie « Projets innovants » – nous changerons votre projet de catégorie si nécessaire. Les critères d'évaluation revêtent plus ou moins d'importance selon la catégorie.

- Jardins Balcons, terrasses etc. Projets innovants

Aménagements libres pour se démarquer

Votre jardin naturel remplit les conditions sine qua non, bravo! Les éléments suivants en font un paradis pour les plantes et les animaux indigènes et vous permettront de marquer des points pour le concours! Lors de leur visite sur place, nos collaboratrices et collaborateurs évalueront combien de points votre jardin naturel mérite.

- Grande diversité d'habitats pour les animaux et les plantes
- Présence de divers sites naturels de reproduction pour la faune
- Présence d'alternatives aux gazons d'ornement
- Prévention de la pollution lumineuse
- Désamorçage des pièges et obstacles pour les animaux sauvages
- Maximum de surfaces perméables

Photos

Pour que nous puissions nous faire une idée des différents habitats et de l'aménagement de votre jardin, nous vous prions de nous faire parvenir **au maximum 5 photos documentaires** (max. 4 MB par photo). Les photos servent de complément au questionnaire rempli et doivent permettre au jury de se faire une première impression. Elles ne seront pas évaluées en fonction de leur qualité photographique.

Droits d'utilisation

Pro Natura peut utiliser les photos qui lui sont transmises à des fins de relations publiques (p. ex. sur le site internet pronatura.ch, dans le Magazine Pro Natura ou dans d'autres médias de Pro Natura) en mentionnant le nom de la ou du photographe, qui conserve par ailleurs tous ses droits sur ses photos.

Remarque sur la protection des données

Pro Natura utilise les données personnelles uniquement pour son propre usage et ne les transmet pas à des tiers. Pro Natura possède sa propre base de données et administre elle-même ses adresses.

Afin de pouvoir désigner les gagnant·e·s, les jardins naturels sélectionnés après le dépouillement des questionnaires seront visités sur rendez-vous fixé au préalable entre le 15 mai et le 31 juillet 2020.

Déclaration de consentement

En participant au concours, vous déclarez accepter les conditions de participation au concours ainsi que les droits d'utilisation et la remarque sur la protection des données ci-dessus.

Date, lieu

Signature

Envoyez votre questionnaire rempli ainsi que vos photos **jusqu'au 31 mai 2020 au plus tard** à l'adresse suivante:

Pro Natura
Concours Jardins naturels
Dornacherstrasse 192
Case postale
4018 Bâle

ou par courriel à : jardinsnaturels@pronatura.ch